

L'APPROCHE ÉNONCIATIVE AU SERVICE DE L'ENSEIGNEMENT DES LANGUES EN MILIEU PLURILINGUE: LE CAS DU TAHITIEN, DU FRANÇAIS ET DE L'ANGLAIS

*Florent Atem**

Contrairement à une méthode normative ou simplement descriptive, principalement axée sur le niveau de surface de la phrase en proposant des règles grammaticales à appliquer de façon plus ou moins mécanique, la linguistique énonciative est centrée sur la relation de communication entre l'énonciateur et le co-énonciateur. Élaborée par le linguiste français Antoine Culioli, la « Théorie des opérations énonciatives » analyse les énoncés en tant que manifestation concrète d'une série de choix énonciatifs mentaux et vise à mettre au jour les schémas discursifs qui aboutissent à la production écrite ou orale de l'énonciateur. En se concentrant sur les structures sous-jacentes et les dynamiques abstraites à l'œuvre dans l'activité de langage, une telle approche transcende les spécificités d'une langue en particulier et ouvre de nouvelles perspectives en matière d'enseignement, dans le cadre d'un système cohérent et unifié. Tels sont les sujets que la présente étude entend examiner, au sein du contexte plurilingue de la Polynésie française, dans le cas du tahitien, du français et de l'anglais.

Unlike a normative or merely descriptive method, which mainly deals with the surface level of sentences and offers grammatical rules to be applied in a more or less mechanical way, enunciative linguistics centres on the communicative relationship between the utterer and the co-utterer. Analysing statements as the actual manifestation of a series of mental enunciative choices, the "Theory of Enunciative Operations" evolved by French linguist Antoine Culioli aims at

* Maître de conférences à l'Université de la Polynésie française (UR 4241 EASTCO : Études approfondies des sociétés traditionnelles et contemporaines en Océanie) où il enseigne la civilisation américaine et la linguistique anglaise. Agrégé d'anglais et lauréat du Prix de thèse 2016 d'Aix-Marseille Université, il est spécialiste de l'expédition Lewis et Clark ainsi que de la jeune république nord-américaine.

identifying the discursive patterns resulting in the written or oral production from the utterer. By focusing on the underlying structures and abstract dynamics at work in language activity, such an approach transcends the characteristics of a particular language and opens up new perspectives in terms of teaching within the framework of a coherent and unified system. This article investigates these matters within the plurilingual context of French Polynesia and of the Tahitian, French and English languages.

I INTRODUCTION

En stipulant que « La langue de la République est le français », l'article 2 de la Constitution française entend, par l'expression d'une volonté d'harmonisation linguistique, affirmer et garantir l'unité de la France. Si l'ordonnance de Villers-Cotterêts, signée le 25 août 1539 par François I^{er}, établit déjà l'exclusivité du français dans le domaine juridique¹, il faut attendre 1992 pour que lui soit conféré le statut de langue officielle, par voie d'amendement², dans le cadre de la ratification du traité sur l'Union européenne, ou traité de Maastricht. Pour autant, la réalité quotidienne de nombreuses régions du territoire national n'en est pas moins marquée par la présence de diverses langues vernaculaires. C'est notamment le cas de la Polynésie française, pays d'outre-mer caractérisé par la pratique conjointe du français, du tahitien, du marquisien, du *pa'umotu* ou encore du mangarévien. Marc Debène explique que ces langues « sont considérées comme "langues de Polynésie" » et « qu'à l'exclusion du français, elles constituent les "langues polynésiennes" ou "*Reo Maohi*" »³. Ceci n'aura pas empêché, « Comme en Bretagne, l'école française » de « stigmatiser les élèves qui continuaient à utiliser leur langue en les marquant ici d'un sabot, là d'un coquillage »⁴.

L'imposition en tant que principe d'une langue officielle unique dans une collectivité constituée d'une multitude d'îles, majoritairement habitées par des populations locales et de surcroît géographiquement distantes de la France

1 L'article 111 de l'ordonnance du 25 août 1539 sur le fait de la justice, dite ordonnance de Villers-Cotterêts, stipule que les textes en rapport avec la vie publique du pays « soient prononcés, enregistrés et délivrés aux parties en langage maternel français et non autrement ».

2 Il s'agit précisément de la loi constitutionnelle n° 92-554 du 25 juin 1992, dont l'article 1er stipule qu'« Après le premier alinéa de l'article 2 de la Constitution du 4 octobre 1958, il est inséré un alinéa ainsi rédigé: "La langue de la République est le français" ».

3 Debène, 2011, p. 308: « Les langues citées reprennent l'énumération des langues qui avec le français sont considérées comme "langues de Polynésie" par l'art 57 al 3 de la loi organique no 2004-192 du 27 février 2004 portant statut d'autonomie de la Polynésie française ».

4 Ibid.

hexagonale, peut relever du paradoxe, ce que ne manquent pas de souligner Alain Moyrand et Anthony H Angelo: « the indigenous population has always remained a significant majority. Nevertheless, France has imposed (...) that French is the exclusive official language and must, in principle, be the only language used in public life »⁵. Pourtant, du point de vue de leur enseignement, la prise en compte de différentes langues, et par extension de la diversité des modes opératoires à l'œuvre dans le processus de communication, ne présente-t-elle pas un intérêt particulier?

Reflet de son histoire, le contexte plurilingue de la Polynésie française est caractérisé par trois langues principalement en usage, soit le tahitien⁶, le français et l'anglais. Quelle utilité enseignants et apprenants peuvent-ils alors trouver dans la comparaison des points de vue ou le croisement des regards? En somme, l'analyse du fonctionnement d'une langue étrangère n'est-elle pas susceptible de permettre, au terme de l'exploration d'un autre système d'expression linguistique, de porter un regard rénové sur sa propre langue? Tels sont les points que cette étude se propose d'aborder, au travers d'exemples relatifs au domaine des formes verbales, après une présentation des principales caractéristiques de l'approche énonciative, des avantages qu'elle offre et des perspectives comparatives qu'elle rend possibles.

II L'APPROCHE « TRADITIONNELLE »: PROBLEMES ET LIMITES

A Phrase, Énoncé, Locuteur et Énonciateur

Dans la *Grammaire méthodique du français*, Martin Riegel, Jean-Christophe Pellat et René Rioul définissent la « phrase » comme étant « un assemblage grammaticalement bien formé », soit « une entité structurale abstraite que l'on peut caractériser par un ensemble de règles de bonne formation » mais qui ne s'inscrit « pas dans une construction plus vaste », contrairement à un « énoncé », qui renvoie quant à lui à une situation de communication, notamment caractérisée par la présence d'un énonciateur et d'un co-énonciateur, cadre dans lequel la phrase « se réalise » alors « sous la forme concrète d'énoncés »⁷. Pour sa part, Jacqueline Guillemain-Flescher, qui a œuvré dans le cadre de la « théorie des opérations énonciatives » forgée par Antoine Culioli, définit l'énoncé comme étant l'aboutissement « d'un ensemble d'opérations dont les marqueurs morphologiques et l'agencement syntaxique sont les traces en surface », produit par l'énonciateur en fonction d'une

5 Moyrand & Angelo, 2011, p. 300.

6 Ibid, p. 299: « Several languages are spoken in French Polynesia but Tahitian is by far the most commonly used ».

7 Riegel, Pellat & Rioul, 1994, p. 26.

« situation d'énonciation » donnée, c'est-à-dire que celui-ci « construit des valeurs référentielles qui sont reconstruites par le co-énonciateur »⁸. Ainsi, dans le paradigme culiolien, la communication langagière apparaît clairement comme étant une activité qui repose sur une nécessaire co-construction du sens. Par conséquent, analyser une forme grammaticale de façon réellement pertinente ne saurait consister à proposer « un ensemble de quelques recettes », comme le souligne Janine Bouscaren⁹, mais bel et bien à « circonscrire le sens qu'elle a dans un contexte donné, puis rapporter ce sens à l'opération énonciative sous-jacente »¹⁰. Or, cette approche n'a pas toujours été celle adoptée par les grammairiens, loin s'en faut. En effet, « cette préoccupation n'allait pas de soi », explique Culioli lui-même, avant d'ajouter que, pour la plupart des grammairiens, « la linguistique était la discipline (je ne dirai pas la science) qui s'occupait de décrire les langues, point à la ligne »¹¹. Pour leur part, les auteurs de la Grammaire de la langue tahitienne, dont la première édition a été publiée en 1986 par l'Académie tahitienne après sa création en 1972, précisent que l'ouvrage « est l'œuvre non de linguistes mais d'académiciens » en ajoutant que « si leurs travaux ont pu faire progresser l'étude de la syntaxe de la langue tahitienne, il reste aussi certain que l'analyse de la langue doit être encore affinée et sa description perfectionnée. (...) On l'aura compris, cette grammaire est d'abord normative »¹².

La frontière établie entre phrase et énoncé permet de mettre en lumière la dimension « abstraite », ou « théorique », des conventions grammaticales, et le caractère bien « réel », ou « concret », de l'activité de langage. Contrairement à une phrase, ensemble d'éléments agencés conformément aux normes grammaticales relatives à une langue donnée, l'énoncé doit faire sens, c'est-à-dire qu'il doit être interprétable par le co-énonciateur. Ainsi, l'énoncé n'est pas nécessairement une phrase et, à l'inverse, une phrase n'est pas forcément un énoncé. À cette première distinction s'ajoute la nécessité de différencier les concepts de « locuteur » et d'« interlocuteur », d'une part, et ceux d'« énonciateur » et de « co-énonciateur », d'autre part. Aux termes « locuteur » et « interlocuteur », susceptibles de renvoyer à des personnes physiques, sont privilégiées les appellations d'« énonciateur » et de « co-énonciateur » : en renvoyant à des entités abstraites, la méthode énonciative entend se positionner d'emblée sur un plan théorique. Il devient alors possible de

8 Guillemin-Flescher, 1981, p. 3.

9 Bouscaren, 1982, p. xii.

10 Bouscaren & Chuquet, 1987, p. 7.

11 Culioli, 1992, p. 4.

12 Académie tahitienne, p. 3.

rendre compte des phénomènes linguistiques indépendamment des codes grammaticaux propres à chacune des langues étudiées: l'analyse s'affranchit ainsi des cadres spécifiques et peut alors porter directement sur les « opérations énonciatives » communes à toutes les langues, socle théorique abstrait fondamental qui sous-tend l'activité de langage elle-même.

B Imprécisions et Incohérences

Dans le cadre des imprécisions, voire des incohérences, caractéristiques d'une approche superficielle dont le caractère inopérant ne tarde pas à révéler les limites, Ulrika Dubos met en garde par rapport aux « "faux amis grammaticaux", comme "PASSÉ COMPOSÉ = PRESENT PERFECT" », auxquels l'élève ou l'étudiant se retrouvent systématiquement confrontés¹³. Les exemples ci-dessous permettent d'illustrer ce point:

1. Eric has recorded a new song.

= Eric a enregistré une nouvelle chanson.

2. Dustin has worked with Eric for sixteen years.

= Dustin travaille avec Eric depuis seize ans.

Si la traduction du premier énoncé fait apparaître une évidente ressemblance structurelle entre le « present perfect » en anglais et le « passé composé » en français, avec à chaque fois un « auxiliaire » (« have » en anglais et « avoir » en français) suivi du verbe au « participe passé » (« recorded » et « enregistré »), ce n'est plus le cas dans le second énoncé, dans lequel le segment « has worked » ne peut cette fois-ci se traduire que par « travaille », c'est-à-dire par le verbe « travailler » conjugué au « présent de l'indicatif ». Par ailleurs, une traduction française de l'exemple 2 qui reproduirait mécaniquement la structure de l'énoncé anglais de départ (« Dustin a travaillé avec Eric pendant seize ans ») serait en réalité la traduction d'un autre énoncé (« Dustin worked with Eric for sixteen years »), au sens totalement différent :

3. Dustin worked with Eric for sixteen years (but he no longer does).

= Dustin a travaillé avec Eric pendant seize ans (mais ce n'est plus le cas).

2bis. Dustin has worked with Eric for sixteen years (and still does).

= Dustin travaille avec Eric depuis seize ans (et c'est toujours le cas).

13 Dubos, 1990, p. 7.

L'exemple 2bis, qui reprend l'exemple 2 mais en explicitant le contexte, indique que Dustin et Eric collaborent toujours dans le cadre de leurs activités ; il en va bien différemment dans l'exemple 3, puisque la collaboration n'est cette fois-ci plus d'actualité. Ces observations montrent comment une traduction « calquée », vaine tentative de passage d'une langue à l'autre de façon directe et en fonction du simple critère morphosyntaxique, peut conduire à un parfait contresens. En dépit des similitudes de surface entre la structure verbale de la traduction française de l'énoncé 3 (« a travaillé ») et celle de l'énoncé 2 anglais de départ (« has worked »), les correspondances réelles sont en fait à établir entre « worked » et « a travaillé » (exemple 3), d'une part, et entre « has worked » et « travaille » (exemple 2), d'autre part.

Dans le même ordre d'idée, il pourrait être ajouté que la traduction d'un énoncé tel que « Mike construit des guitares depuis des années », qui se dit « Mike has built / has been building guitars for years » en anglais (et surtout pas « *Mike builds / is building guitars for years »), souligne davantage l'asymétrie grammaticale qui explique le caractère irrecevable, ici, d'une traduction littérale :

4. Mike construit des guitares: il est luthier.

= Mike builds guitars: he is a luthier.

5. Mike construit / est en train de construire une guitare; elle est déjà magnifique.

= Mike is building a guitar; it is already beautiful.

6. Mike construit des guitares depuis des années.

= Mike has built / has been building guitars for years.

Si une correspondance semble observable, dans les énoncés 4 et 5, entre le « présent de l'indicatif » en français et le « présent simple » (« builds ») ou le « présent progressif » (« is building ») en anglais, cela n'est guère le cas dans l'énoncé 6, dans lequel « construit » ne peut absolument plus se traduire par « builds », ni par « is building », mais uniquement par « has built » ou « has been building ». C'est bien au niveau sémantique que réside la justification de l'emploi de ces auxiliaires, tous deux compatibles avec l'idée de mesure d'une durée depuis le début de l'activité jusqu'au moment de l'énonciation, contrairement aux formes « builds » ou « is building ». À nouveau, ces réflexions illustrent la nécessité de dépasser le niveau de la morphosyntaxe et renvoient à l'enjeu central d'une linguistique de l'énonciation, à savoir la prise en compte des opérations énonciatives, dont les marqueurs et leur agencement ne sont que la trace en surface.

C « *Verbes d'action* » et « *Verbes d'état* »

Parmi les listes susceptibles de donner lieu à l'élaboration de « quelques recettes », pour reprendre les termes employés par Bouscaren dans un sens guère laudatif, figure notamment celle des verbes dits d'« action » et d'« état ». Si la distinction peut, a priori, paraître compréhensible dans certains cas, un regard plus attentif révèle que la classification en fonction de ces deux catégories est aussi arbitraire que dénuée de pertinence. Censée aider l'apprenant à quadriller le territoire verbal, elle semble au contraire ajouter à la confusion, voire contribuer à la création de malentendus ou d'interprétation erronées.

7. Be quiet! He is working.

8. He works in a bank.

= He is a banker.

Si le verbe WORK renvoie bien à l'idée d'« action » dans l'énoncé 7, cette interprétation devient irrecevable dans l'exemple suivant, comme le met en lumière la paraphrase, dans laquelle ne subsiste d'ailleurs plus aucune trace de ce même verbe. Par contre, l'idée d'« état » transparait pleinement, ici, dans l'emploi de BE. « Verbe d'état » par excellence, il semble pourtant pouvoir également fonctionner comme un « verbe d'action », comme en témoigne l'exemple suivant :

9. Don't pay attention to him - he is being stupid.

= Don't pay attention to him - he is acting as if he were stupid / is pretending to be stupid.

La présence de ACT ou PRETEND dans la paraphrase de l'exemple 9 trahit bien le fonctionnement de type « action » du verbe typiquement emblématique du concept de « verbe d'état ». Ces commentaires valent également pour des bases verbales telles que LIKE, LOVE ou même HAVE, à nouveau trop hâtivement placées dans la pseudo-catégorie des verbes d'état (voir les exemples 13 à 15 ci-dessous).

Un autre type de problème semble être lié au sens véhiculé par les termes eux-mêmes, comme le verbe SLEEP, qui ne relève aucunement de l'« état » dans l'exemple suivant mais qu'il peut sembler tout aussi incongru, par rapport au contexte, de placer dans la catégorie des verbes dits d'« action » :

10. He was so exhausted that he slept for two days - you would have thought he was dead!

En réalité, les deux fonctionnements sont possibles, selon les choix énonciatifs effectués par l'énonciateur. Contrairement à la visée essentiellement normative de la

grammaire dite « traditionnelle », dont la « recette » consiste ici à classer les « verbes » dans les deux catégories figées, l'analyse linguistique nécessite de dissocier les niveaux d'analyse pour conserver toute sa pertinence : il sera ainsi question de « verbe » au niveau morphosyntaxique (où les éléments en eux-mêmes sont pris en compte), de « prédicat » au niveau syntaxico-sémantique (où la mise en relation des différents éléments importe) et de « procès » au niveau sémantique (où l'on s'intéresse au sens produit) ; à ce troisième niveau, les « procès » peuvent être de type « processus » ou « état » (aussi appelés « procès dynamiques » et « procès statifs »). Un processus est compatible avec la notion de déroulement, ce qui implique les idées de déclenchement et d'achèvement. Il peut être représenté de deux façons, ou sous deux « aspects », selon que le processus enclenché est encore en cours de déroulement ou est achevé ; il sera alors question d'aspects « ouvert » ou « fermé » (ou de « valeur aspectuelle d'ouvert » et de « valeur aspectuelle de fermé »), qu'il est possible de représenter comme suit :

11. She is reading the contract.

[-----]

= aspect ouvert

12. She has read the contract.

[-----]

= aspect fermé

Les procès de type état sont quant à eux incompatibles avec ces idées, comme le fait apparaître le contraste entre les énoncés 13 à 15 et leurs variantes, de 13bis à 15bis :

13. I like cakes.

= état

13bis. I usually don't like cakes but I am liking yours - it's very light and not too sweet.

= processus

14. I love music.

= état

14bis. I'm not particularly fond of their music but I 'm loving their new record.

= processus

15. He has trouble finishing his projects - he has always been that way.

= état

15bis. He is having trouble finishing his projects (these days) - he has never been that way but he is obviously quite upset by what happened.

= processus

Les exemples ci-dessus font apparaître les procès LIKE, LOVE et HAVE, qui fonctionnent comme des états dans les exemples 13 à 15 mais bien comme des processus dans les exemples 13bis à 15bis. Puisqu'il n'a jamais été question d'« action » (qui suggère l'idée de mouvement, voire d'agitation) dans la définition du terme « processus », le problème posé par SLEEP dans l'exemple 10 est élucidé : il s'agit bien d'un processus, compatible avec les idées de déclenchement (le moment de l'endormissement), de déroulement (la phase de sommeil) et d'achèvement (le réveil), sans impliquer inutilement la moindre idée supplémentaire.

Ces quelques imprécisions, voire incohérences, de l'approche traditionnelle, témoignent cependant d'un problème bien plus large, qui se retrouve notamment dans l'étude du domaine verbal, à commencer par la simple question de la terminologie employée.

III OPERATIONS ENONCIATIVES ET LINGUISTIQUE DE L'ENONCIATION

A Formes et Valeurs: Simplification de la Terminologie et Cohérence du Système

Dans sa préface de l'ouvrage *Variations sur la linguistique*, Michel Viel rappelle qu'« il y a eu un "Culioli avant Culioli" », dont l'approche initiale avait été « influencée par le structuralisme ambiant »¹⁴. Même s'il ne tarde pas à s'en détacher, puisque les innombrables nuances inhérentes à l'activité langagière dépassent largement le cadre initialement posé, il parvient néanmoins à allier « la rigueur structuraliste à la puissance théorique énonciative », comme le soulignent Marie-Line Groussier et Claude Rivière¹⁵. Outre une simplification considérable en matière de terminologie, la dissociation entre formes et valeurs permet surtout au système de préserver sa cohérence. Il ne peut pas en être dit autant de la grammaire traditionnelle, dont les nombreuses étiquettes ainsi que les termes employés prêtent souvent à confusion :

- paint/paints = « présent simple »

- am/are/is painting = « présent progressif » ou « présent continu »

14 Culioli, 2009, pp. 9-10.

15 Groussier & Rivière, 1996, p. 5.

- have/has painted = « present perfect »
- have/has been painting = « present perfect progressif » ou « present perfect continu »
- painted = « prétérit » ou « prétérit simple »
- was/were painting = « prétérit progressif » ou « prétérit continu »
- had painted = « pluperfect » (abréviation de « plusquamperfect ») ou « past perfect »
- had been painting = « pluperfect progressif », « pluperfect continu », « past perfect progressif » ou « past perfect continu »

À ces « temps » doivent encore s'ajouter les combinaisons qui font intervenir l'auxiliaire de la voix passive:

- am/are/is painted = forme passive du « présent simple »
- am/are/is being painted = forme passive du « présent progressif » ou « présent continu »
- have/has been painted = forme passive du « present perfect »
- have/has been being painted = forme passive du « present perfect progressif » ou « present perfect continu »
- was/were painted = forme passive du « prétérit » ou « preterit simple »
- was/were being painted = forme passive du « prétérit progressif » ou « prétérit continu »
- had been painted = forme passive du « pluperfect » (abréviation de « plusquamperfect ») ou « past perfect »
- had been being painted = forme passive du « pluperfect progressif », « pluperfect continu », « past perfect progressif » ou « past perfect continu »

Mais outre la terminologie inutilement complexe, ces dénominations font surtout apparaître un problème fondamental, caractéristique d'une approche qui n'établit pas de distinction nette entre les multiples appellations et les différentes valeurs auxquelles elles renvoient.

En effet, dans les énoncés ci-dessous, les formes verbales apparaissent au « présent progressif », ou « présent continu », selon la terminologie traditionnelle, ce « temps » grammatical qui correspond à l'idée d'une « action en déroulement au moment où l'on parle ». Cependant, si cette étiquette semble convenir au premier exemple, dans lequel le processus WORK est effectivement posé comme étant en cours d'accomplissement au moment de l'énonciation, il en va différemment des six

autres cas de figure, dans lesquels cette désignation est devenue totalement inadaptée:

16. I am working **right now** - can I call you back?

= il s'agit bien ici de la valeur de « **présent progressif** », soit d'un **processus en cours au moment de l'énonciation**.

17. He is taking piano lessons **these days**.

= le **repère temporel** « ces jours-ci » est bien **plus large que le moment de l'énonciation** (« maintenant »), **qu'il englobe** : il ne s'agit donc pas nécessairement, ici, d'un processus posé comme étant « en déroulement au moment où l'on parle ».

18. She is flying to New York **next month**.

= le repère temporel « next month » renvoie à l'avenir : on peut parler ici de **valeur de futur**.

19. **I can't stand him any longer** - he is always criticizing everything I do or say.

= il s'agit d'une valeur de **modalité appréciative**, avec ici un **jugement péjoratif** de l'énonciateur, mais aucunement d'une valeur temporelle.

20. **What a kind-hearted woman** - she is always helping people.

= il s'agit à nouveau d'une valeur de **modalité appréciative**, avec cette fois-ci un **jugement mélioratif** de l'énonciateur, mais, là encore, aucunement d'une valeur temporelle.

21. **Like it or not**, you are coming with me.

= il s'agit d'une valeur modale, paraphrasable ici par « you **must / will / shall / are obliged to** come with me », ou encore « I **want you to** come with me », mais aucunement d'une valeur temporelle.

22. I told her it was a bad idea but she is buying that house **anyway**.

= il s'agit à nouveau d'une valeur modale, paraphrasable cette fois-ci par « she **will / is willing to / has decided to / is determined to** buy that house », ou encore « she **is intent on** buying that house », mais, là encore, aucunement d'une valeur temporelle.

Le problème posé par l'étiquette « présent progressif », ou « présent continu », tient au fait que la désignation elle-même véhicule déjà des idées qui privilégient une valeur au détriment des autres. Pourtant, une observation détaillée, dans une perspective structurale, révèle l'existence d'un système d'organisation de blocs fondamentaux, constitutifs de l'ensemble des formes verbales de la langue anglaise.

Forme 1	Forme 2
Forme 1 BE –ING	Forme 2 BE –ING
Forme 1 HAVE –EN	Forme 2 HAVE –EN
Forme 1 HAVE –EN BE –ING	Forme 2 HAVE –EN BE –ING
Forme 1 BE –EN	Forme 2 BE –EN
Forme 1 BE –ING BE –EN	Forme 2 BE –ING BE –EN
Forme 1 HAVE –EN BE –EN	Forme 2 HAVE –EN BE –EN
Forme 1 HAVE –EN BE –ING BE –EN	Forme 2 HAVE –EN BE –ING BE –EN

Ainsi, au-delà de la diversité des manifestations de surface, il est possible de rendre compte de la totalité des formes verbales existantes en anglais de façon logique et structurée au moyen des six éléments fondamentaux que sont la forme 1, la forme 2, BE, HAVE, –ING et –EN. En plus du fait de désigner ces dernières de manière objective et raisonnée, cette approche présente surtout l'avantage de dissocier formes et valeurs, ce qui permet d'éviter, en la nommant, d'attribuer à une forme verbale une idée non représentative de l'ensemble du réseau de valeurs qui la caractérise, démarche nécessairement réductrice qui revient à créer, dans chaque cas, un nombre supérieur d'exceptions à une pseudo-règle.

B Relation Prédicative

Pour Éric Gilbert, la méthode culiolienne, loin de se limiter à une seule langue, entend au contraire « construire un modèle représentatif du langage dans son ensemble »¹⁷. Le concept de « relation prédicative », central au processus de formation d'énoncés, illustre cette idée de façon particulièrement pertinente. De surcroît, son caractère transversal permet de dépasser le cadre individuel des langues.

23. Tē pēni nei 'o Marama i tōna fare.

< PĒNI, MARAMA, FARE >

Marama peint / est en train de peindre sa maison.

< MARAMA, PEINDRE, MAISON >

17 Gilbert, 1993, p. 63.

Marama is painting his house.

< MARAMA, PAINT, HOUSE >

Matrice à la base de tout énoncé, la relation prédicative se définit comme étant la mise en relation de deux termes, appelés « arguments », par l'intermédiaire d'un prédicat. Les exemples ci-dessus, en langues tahitienne, anglaise et française, font tous apparaître, au-delà des barrières linguistiques, un mode de formation qui obéit à une logique similaire. Dans les trois cas, les arguments MARAMA et FARE/MAISON/HOUSE sont bien mis en relation au moyen du prédicat PĒNI/PEINDRE/PAINT, en dépit d'une spécificité syntaxique du tahitien, qui place celui-ci en début d'énoncé.

C'est à partir de cette structure de base, en effectuant sur chaque terme les opérations énonciatives qui s'imposent (opérations de détermination du nom ou de repérage dans le domaine verbal), que l'énonciateur en arrive à produire un énoncé, matérialisation à l'écrit ou à l'oral du cheminement mental qui a conduit à l'acte d'énonciation. D'innombrables productions sont alors envisageables du fait de la diversité des opérations susceptibles d'être mises en œuvre sur les différents termes. Ainsi, « Her teacher has published a new book », « Most teachers never publish books on this topic » ou « My sister's politically-minded teacher might be publishing a four-hundred-page book about the ongoing war », pour ne citer que ces quelques exemples, sont tous construits à partir d'une seule et unique relation prédicative: < TEACHER, PUBLISH, BOOK >.

C Repérages: Procès, Situation Repère et Situation D'énonciation

Les énoncés ci-dessous, en langues tahitienne, anglaise et française, font tous apparaître les mêmes opérations mentales : il s'agit à chaque fois pour l'énonciateur de repérer la relation prédicative, et donc le procès, par rapport à une situation donnée, appelée « situation repère ». Mais celle-ci est à son tour repérée par rapport au point de référence absolu qu'est le moment de l'énonciation, qui définit la « situation d'énonciation » :

24. Te tanu nei rātou i te hō'ē tumu vī i teieni.

Ils plantent / sont en train de planter un manguier maintenant.

They are planting a mango tree now.

<p>SITUATION D'ÉNONCIATION</p> <p>TEIENEI/MAINTENANT/NOW</p>
<p>PROCÈS</p> <p>TANU/PLANTER/PLANT</p> <p>[-----]</p>

25. 'Ua tanu rātou i te hō'ē tumu vī inanahi ra.

Ils ont planté un manguier hier.

They planted a mango tree yesterday.

<p>SITUATION REPÈRE</p> <p>INANAHI RA/HIER/YESTERDAY</p>
<p>PROCÈS</p> <p>TANU/PLANTER/PLANT</p> <p>[]</p>

<p>SITUATION D'ÉNONCIATION</p> <p>TEIENEI/MAINTENANT/NOW</p>

26. E tanu rātou i te hō'ē tumu vī ananahi.

Ils planteront un manguier demain.

They will plant a mango tree tomorrow.

SITUATION D'ÉNONCIATION TEIENEI/MAINTENANT/ NOW	SITUATION REPÈRE ANANAHI/DEMAIN/TOMORROW
	PROCÈS TANU/PLANTER/PLANT []

27. I tō 'oe niuniura'a mai inanahi ra, 'ua tanu a'ena rātou i te hō'ē tumu vī.

Lorsque tu as appelé hier, ils avaient déjà planté un manguier.

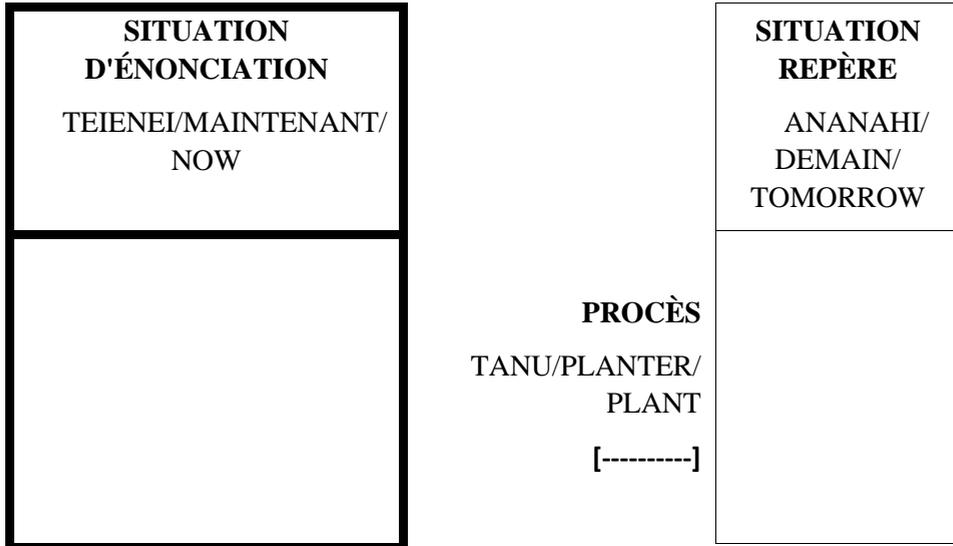
When you called yesterday, they had already planted a mango tree.

SITUATION REPÈRE INANAHI RA/ HIER/YESTERDAY	SITUATION D'ÉNONCIATION TEIENEI/MAINTENANT/NOW
PROCÈS TANU/PLANTER /PLANT [-----]	

28. Ananahi, 'ia niuniura'a mai 'oe, 'ua tanu a'ena ia rātou i te hō'ē tumu vī.

Demain, lorsque tu appelleras, ils auront déjà planté un manguier.

Tomorrow, when you call, they will already have planted a mango tree.



En 24, le processus TANU/PLANTER/PLANT est posé comme étant en cours (il s'agit de la valeur aspectuelle d'ouvert) dans la situation repère définie par le repère temporel¹⁸ TEIENEI/MAINTENANT/NOW, qui coïncide avec la situation d'énonciation. En 25, il est toujours posé comme actualisé¹⁹ (sans valeur aspectuelle, ici) dans la situation repère définie par INANAHI RA/HIER/YESTERDAY mais celle-ci est cette fois-ci translatée par rapport à la situation d'énonciation, c'est-à-dire décalée vers l'arrière et coupée du moment de l'énonciation, d'où l'idée de passé. En 26, il est toujours posé comme actualisé (toujours sans valeur aspectuelle) dans la situation définie par le repère temporel non actualisé ANANAHI/DEMAIN/TOMORROW, c'est-à-dire qu'elle est cette fois-ci envisagée comme étant ultérieure au moment de l'énonciation, d'où la valeur de futur. En 27, le processus est cette fois-ci posé comme décalé par rapport à une situation repère déjà translatée, d'où la notion de double décalage, qui correspond au plus-que-parfait en français. Enfin, en 28, le processus est toujours posé comme décalé mais cette fois-ci par rapport à une situation repère non actualisée, c'est-à-dire qui renvoie à l'avenir.

Ces quelques exemples montrent que s'il n'est pas toujours possible d'établir de correspondances entre les formes verbales elles-mêmes au niveau

18 Un repère temporel est un indicateur de temps, un terme simple (c'est-à-dire constitué d'un seul mot, comme « yesterday », « now », « today », « tonight » ou « tomorrow ») ou complexe (c'est-à-dire constitué de plus d'un mot, comme « last year », « a few days ago » ou « when I was staying in Austin ») qui définit une situation repère.

19 De l'anglais « actual », qui signifie « vrai », « réel », l'« actualisation » du procès marque son passage du domaine du fictif à celui du réel.

morphosyntaxique, les opérations auxquelles elles renvoient sont pour leur part bien communes à l'énonciateur anglophone, francophone ou tahitienophone. Associées aux idées de coïncidence ou de décalage, de non translation ou de translation, les notions de procès, situation repère et situation d'énonciation permettent de structurer l'analyse du système verbal et de cerner l'intégralité des schémas de repérages possibles d'une relation prédicative, ce qui, outre les valeurs dites « modales », constituent l'enjeu essentiel du travail sur le groupe verbal.

IV PERSPECTIVES COMPARATISTES ET ENSEIGNEMENT DES LANGUES

A Systèmes et Réseaux de Valeurs

Selon André Gauthier, « la capacité langagière d'un sujet » ne s'évalue pas en fonction de sa « maîtrise de formes et de parties de discours » mais par rapport à sa « maîtrise des opérations énonciatives », ce à quoi il ajoute que « S'approprier une langue étrangère, c'est se rendre maître de ces opérations »²⁰. Ainsi, « Les problèmes (...) ne seront donc pas posés uniquement en termes d'apprentissage des formes, mais en termes de conceptualisation de réseaux de valeurs. Le corollaire de cette prise de position théorique, c'est que loin de ne constituer qu'un obstacle à l'apprentissage d'une langue seconde, la langue maternelle est au contraire susceptible de favoriser la prise de conscience par l'élève des opérations mises en œuvre dans l'acte d'énonciation »²¹. Mais à l'inverse, l'apprentissage d'une langue étrangère peut également permettre à certains « réseaux de valeurs » d'émerger de façon plus évidente. Dans cette perspective, une approche comparative pourrait donc favoriser la structuration d'un système, pour finalement permettre à l'apprenant de porter, à terme, un regard rénové sur sa propre langue.

29. Il court beaucoup.

= He runs a lot.

30. Regarde-le ! Il court !

= Look at him! He is running!

31. Il court depuis dix minutes.

= He has run / has been running for ten minutes.

20 Gauthier, 1981, p. 5.

21 Ibid, p. 37.

Dans les exemples ci-dessus, le « présent de l'indicatif » en français se traduit à chaque fois de manière différente en anglais, ce qui illustre le fait qu'un même « temps grammatical » dans une langue donnée puisse correspondre à une variété de formes dans une autre.

<u>court</u>	= <u>runs</u>
	= <u>is running</u>
	= <u>has run</u>
	= <u>has been running</u>

Ceci tient au fait que les contextes sont totalement différents dans chacun de ces énoncés. En 29, il est question d'une propriété caractéristique du sujet, c'est-à-dire que le procès fonctionne ici comme un état qui correspond à cette propriété, d'où le fait qu'elle puisse être posée de façon nominalisée : « c'est un grand coureur », « he is a dedicated runner ». En 30, le procès fonctionne cette fois-ci comme un processus envisagé comme étant en cours au moment de l'énonciation. En 31, il s'agit de mesurer la durée écoulée depuis le déclenchement du processus. Si une correspondance est bien observable dans les deux langues au niveau des valeurs elles-mêmes, celles-ci sont exprimées au moyen d'outils verbaux différents. Par conséquent, une méthode d'apprentissage de l'anglais centrée sur les formes et non sur les opérations énonciatives qui, en profondeur, en régissent l'emploi, amènerait l'enseignant à dire à l'élève que le « présent de l'indicatif » se traduit par le « présent simple », le « présent progressif », le « present perfect » ou le « present perfect progressif ».

« présent de l'indicatif »	= « présent simple »
	= « présent progressif »
	= « present perfect »
	= « present perfect progressif »

La perplexité de l'apprenant serait bien compréhensible.

Par contre, dans l'autre sens, la prise en compte des mécanismes mentaux à l'œuvre et des marqueurs qui en sont la trace en surface, en anglais, permet de mettre au jour le faisceau de valeurs présent dans les deux langues. Bien entendu, ceci vaut également pour le tahitien, qui dispose de ses propres outils grammaticaux pour exprimer les mêmes idées, comme le montrent les énoncés ci-dessous, dans lesquels on retrouve les valeurs de propriété (en 32) et l'idée d'un processus posé comme étant

en déroulement au moment de l'énonciation (en 33), pour ne mentionner que ces exemples:

32. E inu mātou i te taofe (= e ta'ata inu taofe mātou).

Nous buvons du café (= nous sommes des buveurs / amateurs de café).

We drink coffee (= we are coffee-drinkers).

33. Tē inu nei mātou i te taofe i teieni.

Nous buvons / sommes en train de boire du café en ce moment.

We are drinking coffee right now.

Mais outre le fait d'utiliser les spécificités de telle ou telle langue pour favoriser l'identification de réseaux de valeurs communs à toutes, la démarche comparatiste met aussi en lumière des aspects qui permettent de les rapprocher ou de les différencier, ce qui, en cernant ainsi leurs caractéristiques, peut présenter certains avantages en matière de transmission.

B Similitudes et Différences

Toujours au niveau du groupe verbal, une analyse conjointe du fonctionnement du tahitien, du français et de l'anglais, permet d'identifier, au-delà de la disparité des formes employées, un jeu de marqueurs et un système d'organisation qui met en lumière les particularités de chacune mais aussi leurs similitudes. Ainsi, il apparaît notamment que si le verbe fait l'objet de multiples déclinaisons en français, l'anglais et le tahitien tendent largement à préserver la forme invariable, à laquelle s'ajoutent, en fonction des besoins énonciatifs, différents éléments.

34. E **pēni** rātou i te fare.

Ils peignent des maisons.

They **paint** houses.

35. Tē **pēni** nei rātou i te fare.

Ils peignent / sont en train de peindre la maison.

They are **painting** the house.

36. Tē **pēni** ra rātou i te fare inanahi ra.

Ils peignaient la maison hier.

They were **painting** the house yesterday.

37. 'Ua **pēni** rātou i te fare inanahi ra.

Ils ont peint la maison hier.

They **painte**d the house yesterday.

38. 'Ua **pēni** rātou i te fare.

Ils ont peint la maison.

They **have painte**d the house.

L'observation des exemples ci-dessus confirme que le paradigme flexionnel en français cède la place, en anglais et en tahitien, à un jeu de morphèmes libres et liés qui encadrent la base verbale. En effet, dans tous ces exemples, les formes PĒNI et PAINT apparaissent de manière inchangée et sont associées à E, TĒ – NEI, TĒ – RA ou 'UA en tahitien, et, en anglais, à la forme 1 (en 34), à la forme 2 (d'où le morphème lié –ED dans l'exemple 37), à l'auxiliaire HAVE –EN (en 38) ou à BE –ING, lui-même en forme 1 puis en forme 2 (en 35 et 36, respectivement).

Mais si ces ressemblances sur le plan syntaxique permettent de rapprocher les modes opératoires du tahitien et de l'anglais, les exemples 37 et 38 montrent que le passé composé dans les énoncés français est également rendu d'une seule et même manière en tahitien, comme en témoigne l'emploi de 'UA dans les deux cas. Or, les valeurs ne sont aucunement identiques : il s'agit de repérer le processus par rapport à une situation repère actualisée translatée en 37, c'est-à-dire de le localiser dans un moment du passé en le représentant donc comme étant coupé de la situation d'énonciation, alors qu'en 38, l'énonciateur ne s'intéresse guère au moment où le processus a été actualisé mais à son résultat. Ceci explique la présence du repère temporel actualisé translaté INANAHI RA/HIER/YESTERDAY en 37, alors qu'en 38, le repère temporel (ici implicite) est bien de type actualisé non translaté (TEIENEI/MAINTENANT/NOW) et spécifie la situation repère dans laquelle peut être constaté le résultat du processus accompli : « i teienei, 'ua pēni hia i te fare / 'ua 'āpī roa », « maintenant, la maison est repeinte / flambant neuve », « now, the house is painted / looks brand new ». Les opérations énonciatives en cause sont fondamentalement différentes et la distinction est clairement marquée en anglais par le recours à la forme 2 en 37 (« painted ») et à HAVE –EN en 38 (« have painted »).

Ces éléments témoignent de l'intérêt d'une analyse comparative des trois langues, dont la mise en perspective, outre le fait d'établir certaines correspondances, permet aussi de révéler les caractéristiques qui les rendent uniques.

C *Spécificités du Tahitien et Valorisation de la Langue Autochtone*

Parmi les marqueurs de la langue tahitienne, certains outils grammaticaux présentent des particularités qui lui sont propres. C'est notamment le cas de TĒ – RA, qui renvoie dans l'exemple 36 à l'idée d'un processus en déroulement dans un moment du passé. Mais les cas de figure ci-dessous font apparaître une spécificité remarquable :

39. 'A hi'o na iā rātou : tē pēni ra rātou i te fare.

Regarde-les (là-bas) : ils peignent / sont en train de peindre la maison.

Look at them (over there): they are painting the house.

Dans l'énoncé ci-dessus, la distanciation temporelle observée dans l'exemple 36 est remplacée par une distanciation spatiale, ce qui nécessite l'ajout des éléments contextuels « là-bas » et « over there » pour parvenir à restituer, dans les traductions française et anglaise, des idées véhiculées par la forme verbale elle-même en tahitien. Contrairement à NEI dans la structure TĒ – NEI, le morphème RA possède en quelque sorte des propriétés « dissociantes » qui permettent à TĒ – RA, lorsqu'il est associé à un repère temporel actualisé translaté (qui renvoie au passé), de rejeter vers l'arrière le processus posé comme étant en déroulement (exemple 36), ou, dans le cas où il se trouve associé à un repère temporel actualisé non translaté (qui renvoie au présent), de le présenter comme dissocié de la sphère de l'énonciateur, c'est-à-dire de le rejeter, de l'éloigner, dans l'espace (exemple 39).

L'interprétation ci-dessus semble être confirmée par l'énoncé suivant, dans lequel la dissociation effectuée par le marqueur verbal lui permet cette fois-ci de renvoyer à l'avenir:

40. Ananahi, 'ia reva tātou, tē pēni ra ia rātou i te fare.

Demain, lorsque nous partirons, ils seront en train de peindre la maison.

Tomorrow, when we leave, they will be painting the house.

Dans cet exemple, la construction TĒ – RA est associée à un repère temporel non actualisé (qui renvoie à l'avenir), aussi le processus PĒNI se retrouve-t-il ici projeté vers l'avant. À noter que dans ce cas, comme pour achever d'ancrer dans la situation présentée comme ultérieure au moment de l'énonciation le processus envisagé dans son déroulement, « la particule RA est suivie de IA, adverbe de rappel qui correspond aux termes "alors" en français et "then" en anglais »²².

22 Atem, Atem & Atem, 2019, pp. 35-36.

La combinaison des deux types de distanciation et plus particulièrement le repérage spatial, non marqué sur le plan morphosyntaxique puisque directement effectué par TĒ – RA, démontrent la nécessité d'un travail de conceptualisation pour pouvoir rendre compte de manière pertinente des faits de langue et de leurs multiples nuances. Comme le souligne Claude Delmas, ceux-ci ne sauraient se réduire à « un simple jeu d'étiquettes ou de marqueurs dotés d'un sens figé »²³. En plus des aspects qui mettent en exergue la complexité du fonctionnement du tahitien et permettent de le rapprocher de celui du français ou de l'anglais, l'existence de phénomènes d'une telle singularité sur le plan énonciatif ne peut que contribuer, au sein de la sphère socio-culturelle polynésienne marquée par un plurilinguisme ambiant mais aussi au-delà des frontières, à valoriser la langue autochtone et à en favoriser la transmission ainsi que la sécurisation.

V CONCLUSION

En s'interrogeant « sur la nature de la norme juridique, sur ses modalités de création ainsi que sur son interprétation et son application »²⁴, les philosophes du droit se heurtent, comme l'explique Sylvie André, à l'impossibilité de réconcilier la « vérité atemporelle, intangible et universelle, "a-humaine" » des sciences exactes et la science juridique, fondamentalement différente, par essence, puisque se rapportant à l'homme et à la société. Mais l'articulation entre théorie et pratique, logique pure et réalité concrète, peut néanmoins donner lieu à « une modélisation de l'expérience humaine », dans le but de « donner sens à une réalité plurielle, mouvante, diverse »²⁵. Cette problématique s'apparente à celle du linguiste désireux de structurer en profondeur l'analyse des langues, au-delà de la disparité en surface des formes grammaticales.

Après avoir souligné les limites d'une grammaire axée sur la dimension morphosyntaxique du langage, cette étude a illustré la pertinence de l'approche énonciative, qui entend pour sa part « cerner les opérations mentales, c'est-à-dire les cheminements et mécanismes abstraits qui précèdent et sous-tendent l'acte d'énonciation »²⁶. Aux antipodes d'une visée simplement normative, elle parvient à « mettre l'accent sur les invariants et les similitudes de signifiés qui permettent de rapprocher, même entre des groupes linguistiques hétérogènes, les manifestations morphosyntaxiques souvent très diverses qui marquent la réalisation discursive des

23 Ibid, p. 3.

24 André, 2011, p. 331.

25 Ibid, p. 332.

26 Atem, 2023, p. 76.

opérations énonciatives concernées »²⁷. Outre le fait de résoudre les principaux problèmes posés par la méthode traditionnelle, le recours à l'abstraction implique un retour à un cadre purement théorique, dont la neutralité favorise dans un second temps la possibilité de matérialiser l'énoncé à l'écrit ou à l'oral dans une langue donnée, en fonction des codes grammaticaux propres à celle-ci.

Ainsi, le passage d'une langue à une autre s'effectue non pas de manière directe mais par le biais d'une étape intermédiaire, où sont pris en compte les schémas discursifs fondamentaux qui gouvernent l'activité de langage. De par ses caractéristiques, une telle démarche, de surcroît au travers de perspectives contrastives, permet d'unifier l'étude mais aussi l'enseignement des langues, comme dans le cas du tahitien, du français et de l'anglais, dans le contexte plurilingue de la Polynésie française, en mettant en lumière les spécificités du fonctionnement de chacune, au sein d'un système linguistique plus large dont la structure et la cohérence interne semblent bel et bien reposer sur la transversalité de la pensée humaine.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Académie Tahitienne - Fare Vāna'a (2009). *Grammaire de la langue tahitienne* [1986]. Version corrigée. Papeete : Académie Tahitienne - Fare Vāna'a.

André S "Droit et sémiotique : La cohérence narrative" (2011) 42 Victoria University of Wellington Law Review 331-342. <https://doi.org/10.26686/vuwlr.v42i2.5130>

Atem F (2023). Conceptualisation et contextualisation. In Z Gabillon & C Atem (Eds). *Contextualiser l'éducation en milieux plurilingues et pluriculturels / Contextualising Education in Plurilingual and Pluricultural Environments*. Collection Transversales : Langues, sociétés, cultures et apprentissages, Vol. 52. Bruxelles : Peter Lang, 75-107.

Atem F, Atem C & Atem F (2019). *Éléments pour une étude comparative du tahitien, du français et de l'anglais*. Papeete: Ministère de la culture et de l'environnement, en charge de l'artisanat, Ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports. <https://www.ebooks.education.pf/etude-comparative-du-tahitien-du-francais-et-de-langlais/>

Atem F, Atem C & Atem F (2023). *Éléments pour une étude comparative du tahitien, du français et de l'anglais - Tome II*. Polynésie française: Ministère de la culture, de l'environnement et des ressources marines, en charge de l'artisanat, Ministère de l'éducation et de la modernisation de l'administration, en charge du numérique.

<https://www.ebooks.education.pf/etude-comparative-du-tahitien-du-francais-et-de-langlais-tome-2/>

27 Atem, Atem & Atem, 2023, p. 11.

Bouscaren J, Byramjee B, Chuquet J, Cottier E, Demaizière F, Filhol-Duchet B, Herlin O & Mayer A *Cahiers de recherche en grammaire anglaise - Tome I* (Gap, Ophrys, 1982).

Bouscaren J & Chuquet J *Grammaire et textes anglais : guide pour l'analyse linguistique* (Gap, Ophrys, 1987).

Cotte P, Joly A, O'Kelly D, Gilbert E, Delmas C MC, Girard G & Guéron J *Les théories de la grammaire anglaise en France* (Hachette Supérieur, Paris, 1993).

Culioli A. *Variations sur la linguistique. Entretiens avec Frédéric Fau. Préface et notes de Michel Viel* (Klincksieck, Paris, 2009).

Culioli A, Milner J-C, Auroux S, Grize J-B, Paillard D, Franckel J-J, Lebaud D, Delaveau A, de Vogüé S, Caubet D, Bernard G, Victorri B, Desclés J-P, Danon-Boileau L, Fischer S & Fuchs C (1992). *La théorie d'Antoine Culioli : ouvertures et incidences*. Gap : Ophrys.

Debène M "Les langues de Polynésie française et la Constitution: liberté, égalité, identité" (2011) 42 Victoria University of Wellington Law Review 307-330. <https://doi.org/10.26686/vuwlr.v42i2.5131>

Dubos U (1990) *L'explication grammaticale du thème anglais*. Paris : Nathan.

Gauthier A (1981) *Opérations énonciatives et apprentissage d'une langue étrangère en milieu scolaire: l'anglais à des francophones*. Paris: Association des professeurs de langues vivantes de l'enseignement public.

Groussier M-L & Rivière C (1996). *Les mots de la linguistique : lexique de linguistique énonciative*. Gap : Ophrys.

Guillemin-Flescher J (1981). *Syntaxe comparée du français et de l'anglais : problèmes de traduction*. Gap: Ophrys.

Moyrand A & Angelo A H "Can the Polynesian Languages Be Used in the Proceedings of the Assembly of French Polynesia?" (2011) 42 VUWLR 299-306. <https://ssrn.com/abstract=2736673>

Riegel M, Pellat J-C & Rioul R *Grammaire méthodique du français* (Presses Universitaires de France, Paris, 1994).

